



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 18 Septembre 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 12 septembre 2023
- Affichage de la convocation : 12 septembre 2023

---

► **DÉLIBÉRATION N° DEL\_084\_2023**

► **OBJET : Point n° 14 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INFO JEUNES BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET

\*\*\*\*

► **EXCUSÉS :**

Madame Catherine CARLE VIGUIER donne pouvoir à Madame Émilie CLERC.  
Monsieur Jacques TOURNY donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.  
Madame Marie-Claude CHEZEAU donne pouvoir à Monsieur Maxim PLAT.  
Monsieur Jérôme CHEVALIER donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.  
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.  
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

\*\*\*\*

► **SE RETIRE :**

Monsieur Alexandre VUILLOT

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Caroline THÉVENIAUD**

La carte « Avantages Jeunes » est une carte à destination des 11-30 ans de la région Bourgogne Franche-Comté qui leur permet de pouvoir bénéficier de plus de 3 200 bons plans (gratuités ou réductions) dans des domaines variés comme les loisirs, la culture, le sport ou encore la vie quotidienne aussi bien au niveau régional que local. Elle est déclinée en 9 éditions territoriales, dont celle de la Saône-et-Loire.

Valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque année, la carte « Avantages Jeunes » est développée par l'Association Info Jeunes Saône-et-Loire.

La Ville de MÂCON dispose d'une structure « Info Jeunes » labellisée pour une durée de six ans depuis le 24 février 2023. Cette structure est rattachée au Pôle de la Cohésion Sociale et assure la distribution de la carte « Avantages Jeunes » sur le territoire comme point relais.

L'Info Jeunes de la Ville de MÂCON transmettra les cartes « Avantages Jeunes » aux personnes concernées après que ces dernières les auront achetées en ligne sur le site de l'Info Jeunes Bourgogne-Franche Comté. L'Info Jeunes de la Ville de MÂCON assurera également la communication autour de ce dispositif.

La carte « Avantages Jeunes » peut devenir un vrai outil de la politique jeunesse au travers de la promotion des actions de la Ville de MÂCON.

Il est, en effet, pertinent que la Ville de MÂCON soit un partenaire de cette carte « Avantages Jeunes ».

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la convention de partenariat à intervenir avec l'Info Jeunes Saône-et-Loire, jointe en annexe,  
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 11/09/2023,  
Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 06/09/2023,  
Vu l'avis du Bureau Municipal du 05/09/2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'Info Jeunes Saône-et-Loire, telle que jointe en annexe,
- d'offrir des avantages aux détenteurs de la carte « Avantages Jeunes » qui seront basés sur les services à la population,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce partenariat.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

05 OCT. 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire